

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 25 novembre 2014, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline BRIDOUX, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Philippe DAUTREMER, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard VANHUSE, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARÉCHAL, Dalila GHOUL, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Jacky PETIT, Régis RICHARD, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Marc HERNOUT, Nathalie MARCHAND, Abderrahim ASSIM, Sylvie PORQUET, Pascale HOUZE

Était absent:////////////////////

Avaient donné pouvoir : MM Marc HERNOUT à Jacky PETIT, Nathalie MARCHAND à Freddy DUCHESNE, Abderrahim ASSIM à Florence LAPA, Sylvie PORQUET à Béatrice REIMUND, Pascale HOUZE à Corinne FOVET.

Présents : 24 Représentés : 5 votants : 29

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2014
- 2) Compte rendu du PADD
- 3) Compte rendu du voyage en Bulgarie CJEVL
- 4) Désignation du secrétaire de séance
- 5) Communication du Maire

FINANCES

- 6) Décision modificative n°2
- 7) Créances irrécouvrables
- 8) Convention théâtre forum
- 9) Subvention au comité d'œuvres sociales du personnel communal pour régularisation de cotisation CNAS
- 10) Adhésion au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (C.P.I.E)
- 11) Subvention à l'association BMX
- 12) Contrat de spectacle : Noël des enfants des crèches
- 13) Contrats spectacles de Noël
- 14) Contrat pour une projection publique non commerciale

ADMINISTRATION

- 15) Désignation des représentants du conseil municipal au sein du collège
- 16) Modification de la composition de la commission Handicap et accessibilité
- 17) Dénomination de nouvelles rues à la Cité du Château
- 18) Convention de mise à disposition d'un local au C.J.E.V.L.
- 19) Droit d'initiative

1) Compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2014 :

Monsieur Régis RICHARD demande que les comptes rendus soient renvoyés avec les modifications qui sont demandées lors des réunions de conseil.

Madame Colette FINET : On ne refait pas les comptes rendus, mais les remarques sont précisées dans les comptes rendus suivants.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2) Compte rendu du PADD :

Le compte rendu du PADD est adopté à l'unanimité.

3) Compte rendu du voyage en Bulgarie :

Le compte rendu a été établi par Gérard COUSIN.

4) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Philippe DAUTREMER est désigné secrétaire de séance.

5) Communications du Maire :

a) Monsieur DUCATEL, principal du collège F. Joliot Curie a transmis un mail informant de la victoire de l'équipe du collège à la finale Inter collège de Champion pour le pays de Somme.

b) Restauration scolaire :

Madame le Maire donne lecture du courrier qu'elle va adresser aux parents d'élèves des enfants accueillis à la restauration scolaire :

« Madame, Monsieur,

C'est vraiment avec joie que je vous informe que vous pourrez dorénavant toutes et tous inscrire votre enfant à la restauration scolaire du Centre de Loisirs Maternel, tous les jours de la semaine, sans aucune crainte au niveau de la sécurité.

Malgré les mensonges déversés par les médias, pour l'essentiel à des fins politiciennes, j'ai bien évidemment continué à réfléchir, avec mes élus, sur les agréments que nous avons depuis des années, et en particulier sur le nombre de 100 autorisé pour toute la structure CLAE.

J'ai donc demandé de faire passer une nouvelle commission de sécurité, en urgence. Celle-ci s'est déplacée le 13 novembre dernier à 11h15 en présence du Président Monsieur Guy PENAUD, maire de Glisy ; du commandant PAUCHET (du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme) ; d'un représentant de la Police Nationale ; de la directrice du CLAE, Madame Jennifer PRACHE, et moi-même. Assistaient également Monsieur Gérard LETHO-DUCLOS, Directeur des Services Techniques et Monsieur Philippe WALLET, assistant de prévention.

J'ai su alors, par le commandant PAUCHET, que le nombre de sorties de secours de chaque salle était déterminant pour la capacité d'accueil de la structure.

D'ailleurs, la veille, le 12 Novembre avait eu lieu un exercice d'évacuation...et tous nos bambins étaient sortis en 1 minute 26 secondes (ce qui est un record).

La commission de sécurité a donc donné un avis favorable pour un agrément maximum de 199 enfants répartis comme suit :

- 120 dans la salle de restauration
- 30 dans chacune des 2 salles d'activités
- 19 à l'espace bibliothèque
- + 15 adultes

Nous avons par ailleurs 10 animatrices pour encadrer les deux services, sans compter la Directrice qui doit rester disponible.

Ces dispositions sont valables 5 ans, soit jusqu'en 2019, où sera programmée une visite périodique de sécurité.

Nous voilà vous et moi, après cet épisode douloureux, rassurés et heureux de pouvoir accueillir les enfants, dans tous les cas de figures (y compris pour celles et ceux qui souhaitent déjeuner une fois de temps en temps pour être avec les copains) !

Dans la réflexion, nous avons pensé qu'il y avait certainement eu, au démarrage, confusion parmi les membres de la commission entre « école Anne Frank » et « CLAE », ce qui nous a amenés à revoir la véritable adresse du Centre de Loisirs qui n'est pas rue Léo Ferré, mais au 1 bis, Clos des Charmes. La numérotation est déjà officielle, et la boîte aux lettres présente. Quant à la dénomination, elle ne va pas tarder.

Je pense que très majoritairement, vous aviez compris mon inquiétude de départ et je vous en remercie.

En ce début décembre, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous adresse mes salutations respectueuses et néanmoins cordiales. »

c) Concert de rencontres musicales :

Le logo de la commune apparaît sur les flyers distribués pour annoncer les rencontres musicales organisées par l'association les Arts de la fête.

Madame Colette FINET donne lecture des articles de loi concernant ce sujet.

d) 10^{ème} journée Nationale des Assistantes maternelles :

Elle aura lieu le samedi 29 novembre. Les assistantes maternelles remercient les élus présents. Environ une trentaine d'assistantes maternelles possèdent le CAP petite enfance. C'est une profession à part entière.

e) Réunion publique P.A.D.D.

Environ 70 personnes étaient présentes. La société SOREPA a animé cette réunion qui a débouché sur un grand débat.

f) Bilan des T.A.P :

Lors d'un précédent conseil, il a été demandé un bilan financier des T.A.P.

Sur le premier trimestre : 27 086€ de dépense tout confondu.

Sur une année scolaire complète de septembre 2014 à juillet 2015 :

Dépenses : 82 687€

Recettes :

Fonds d'amorçage 28 950€

C.A.F. 27 000€

Coût pour la commune : 26 737€.

Le salaire des animateurs s'élève à 28 707€.

Coût par enfant :

Sans aide de l'état : 214€ par élève par an

Avec aide de l'état : 106€ par élève par an.

Madame Colette FINET remercie Mesdames Coulon Angélique et Lengrand Delphine pour l'organisation de ces TAP et les bilans établis.

Madame Colette FINET demande au conseil si elle peut ajouter une motion concernant la permanence sécurité sociale à Longueau.

Oui à l'unanimité.

6) Décision modificative n°2 :

La décision modificative n°2 présentée ci-dessous est adoptée par 22 voix pour et 07 abstentions :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Articles	DEPENSES	Montant
6064	Fournitures administratives	2 000,00 €
6067	Fournitures scolaires	500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00 €
6132	Locations immobilières	5,00 €
61558	Autres biens mobiliers	1 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	1 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	100,00 €
6281	Concours divers - cotisations	250,00 €
63360	Cotisation CNFPT	800,00 €
63361	Cotisation CDG	800,00 €
64111	Rémunération principale	- €
64112	NBI, supplément familial	1 201,00 €
64118	Autres indemnités	15 633,00 €
64131	Rémunérations	- 36 203,00 €
6417	Rémunérations des apprentis	- 2 800,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	27 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	60 089,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	- 94 275,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 798,00 €
6531	Indemnité	- €
6558	Autres contributions obligatoires	- €
6574	Subventions aux associations	2 123,00 €
6811	Dotations aux amortissements des immos	14 979,00 €
	TOTAL GENERAL	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Opération	Article	DEPENSES	Montant
41	2051	Informatique	13 600,00 €
56	2158	Immeuble MAPA	2 950,00 €
	2313	Immeuble MAPA	468,00 €
	2315	Immeuble MAPA	3 212,00 €
64	2315	Réfection bâtiments divers	4 659,00 €
49	2313	Rénovation Ecole André Mille	-9 910,00 €
		TOTAL GENERAL	14 979,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Opération	Article	RECETTES	Montant
	Art. 28041512	Projets d'infrastructures	14 979,00 €
		TOTAL GENERAL	14 979,00 €

Madame Chantal BOULET : Fonds de concours, dotations ?

Madame Colette FINET : C'est l'amortissement du fonds de concours. Dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement. C'est une opération d'ordre.

6A) Décision modificative n°2 régie de transport (Rajout à l'ordre du jour).

La décision modificative n°2 présentée ci-dessous est adoptée à l'unanimité :

Section de fonctionnement – DEPENSES :

Articles	DEPENSES	MONTANT
615	Entretien et réparations	2 000.00 €
6410	Rémunération du personnel	2 174.00€
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	629.00€
22	Dépenses imprévues	-4 803.00€
	TOTAL	00 €

7) Créances irrécouvrables :

Les rôles suivants sont admis en non-valeur :

Budget commune :

Année 2008, 2009, 2011, 2012 pour un montant total de 481.30€

Budget pompes funèbres :

Année 2009 pour un montant total de 60.24€

Adopté à l'unanimité.

8) Convention théâtre forum :

La convention théâtre forum présentée par la compagnie PROSCENIUM, 12 rue d'Enghien à 75010 PARIS est acceptée pour cinq représentations.

Monsieur Régis RICHARD : Les droits d'auteur sont importants

Madame Céline BRIDOUX : C'est la même chose que les années précédentes. 13% de 900€ par représentation.

Madame Colette FINET : Réponse au prochain conseil.
Adopté à l'unanimité.

9) Subvention au Comité d'œuvres Sociales du personnel communal pour régularisation de cotisation CNAS :

Une subvention d'un montant de 922.28€ est attribuée au Comité d'œuvres Sociales du Personnel communal, représenté par Monsieur JOLY Jean-Michel.
Adopté à l'unanimité.

10) Adhésion au Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement (CPIE)

Le Conseil Municipal décide l'adhésion au Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement. Madame le Maire est autorisée à signer le bulletin d'inscription.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Philippe DAUTREMER : Un chantier d'insertion est envisagé à l'étang.

11) Subvention à l'association BMX :

Une subvention de 1200€ est attribuée à l'association BMX, représentée par Monsieur TARLIER Jean-Pierre, Président, pour permettre de financer l'achat d'un container.
Adopté à l'unanimité.

12) Contrat de spectacle : Noël des enfants de la crèche :

Le contrat de spectacle présenté par la société FARANDOLE, représentée par son Président Monsieur DEREUME Hervé, BP n°4 à CAMON, est accepté pour un montant de 600€
Adopté à l'unanimité.

13) Contrats spectacles de Noël :

Le contrat présenté par l'association « la miette » représentée par Monsieur Thibault MORELLE, domicilié 25 rue de la délivrance à Amiens, pour le spectacle « Vite Vite !!! C'est Noël » diffusé lors du marché de Noël des 06 et 07 décembre 2014 est accepté pour un montant de 600€.

Le contrat présenté par l'association « la miette » représentée par Monsieur Thibault MORELLE, domicilié 25 rue de la délivrance à Amiens, pour le spectacle « Vite Vite !!! C'est Noël » diffusé lors du Noël des enfants des centres de loisirs le 10 décembre 2014 est accepté pour un montant de 600€.

Adopté à l'unanimité.

14) Contrat pour une projection publique non commerciale :

Le contrat pour une projection publique non commerciale, présenté par la société SWANK FILMS DISTRIBUTION, 03 avenue Stephen Pichon à Paris, est accepté pour un montant de 255€.

Adopté à l'unanimité.

15) Désignation des représentants du conseil municipal au sein du collège :

Sur la proposition du Maire, et après un vote à main levée, sont désignés représentants du conseil municipal au sein du collège,

TITULAIRES : Madame FINET Colette, Monsieur LEFEUVRE Serge

SUPPLEANTS: Madame DOLMAIRE Hélène, Madame GHOUAL Dalila.

Adopté à l'unanimité

16) Modification de la composition de la commission Handicap et accessibilité :

Sur la proposition du Maire, et après un vote à main levée, la commission Handicap et Accessibilité est modifiée de la façon suivante :

Présidente : Madame Colette FINET

Vice-Président : Monsieur Bernard BELIN

Membres : Madame Hélène DOLMAIRE, Madame Christèle HOLLVILLE, Monsieur Serge LEFEUVRE, Monsieur Abderrahim ASSIM, Monsieur Serge BLANCHET, Madame Dalila GHOUL, Monsieur Gérard VANHUSE, Monsieur Jacky PETIT.

Adopté à l'unanimité.

17) Dénomination de nouvelles rues à la cité du château :

Sur la proposition du Bureau municipal et afin de rester dans l'esprit de la « Cité Jardin », les nouvelles voies de la cité du château seront dénommées : Allée des fougères, Allée des genêts, Allée des bruyères, Allée des camélias, Allée des hortensias, Allée des lilas.

Adopté à l'unanimité.

18) Convention de mise à disposition d'un local au C.J.E.V.L :

Une convention de mise à disposition d'une salle communale, qui précise les obligations des deux parties, sera établie avec le Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau (C.J.E.V.L) Madame le Maire à défaut l'Adjoint au Maire, est autorisé à signer la convention qui sera établie avec le C.J.E.V.L.

Adopté à l'unanimité.

19) Droit d'initiative

Madame Chantal BOULET signale qu'elle ne peut pas utiliser le local car il y a toujours du matériel à l'intérieur.

Madame Colette FINET informe que 20 caddies ont été collectés par les bénéficiaires, quelques élus et les animateurs de l'espace solidaire.

Madame Colette FINET propose le vote d'une motion pour le maintien de la permanence sécurité sociale à Longueau.

« Le conseil municipal, réuni ce jour adopte une motion pour le maintien de la permanence sécurité sociale à Longueau qui se déroule chaque vendredi de 14h00 à 16h30.

En effet le syndicat CGT de la CPAM, nous a alertés sur la menace de fermeture qui plane sur les permanences dans le département de la Somme dont celle de Longueau. Dès 2015, sept sites d'accueil vont disparaître et fin 2016 les 40 permanences du département seront fermées.

Au nom de l'austérité, du pacte de compétitivité qui octroie 41 milliards d'aides aux entreprises sans contrepartie, plus de 50 milliards d'euros d'économie se font sur le dos des salariés. Le gouvernement, rogne sur la qualité de vie des citoyens en supprimant des permanences CPAM, en opérant des restructurations, mutualisations, fusions, régionalisations, de CAF, de CARSAT etc... Des réformes qui contribuent à la casse du service public et à la marchandisation de tous les services, en oubliant l'intérêt général des populations.

Les services publics sont un investissement pour la société, les communes investissent dans l'éducation, le sport, la culture, les voiries.....pour le développement, le bien-être de ses habitants. Les besoins de services publics sont importants et le seront de plus en plus. Qui peut dire qu'il y a trop de personnels dans les hôpitaux, la police, trop de crèches publiques.....

Des attaques sans précédent se multiplient contre les droits sociaux, les garanties collectives et les conquêtes démocratiques.

Nous, élus de la commune de Longueau refusons cette logique destructrice qui s'installe au détriment de nos concitoyens. Nous sommes les premiers garants de l'intérêt général ; la permanence sécurité sociale est un service rendu au public, une présence physique qui doit être maintenue. D'une part, chaque habitant ne dispose pas d'un ordinateur et d'une connexion internet. D'autre part certains ne peuvent se déplacer facilement vers un autre lieu « d'accueil sécurité sociale » extérieur à la commune.

La suppression, la restructuration des permanences, va engendrer des retards dans le traitement des dossiers, une recrudescence d'erreurs déjà constatée du fait du nombre insuffisant de salariés face aux nombreux dossiers de plus en plus complexes.

Dans notre commune nous sommes fiers de nos services publics, prioritaires dans notre gestion. Dans les permanences, nous constatons que de très nombreuses personnes souhaitent s'installer dans notre ville notamment pour la qualité de vie que l'on y trouve et les nombreux services que l'on rend à la population.

C'est pourquoi Monsieur le directeur de la CPAM, nous vous demandons de maintenir la permanence sécurité sociale dans notre ville, chaque semaine. »

Adopté par 22 voix pour et 07 abstentions.

Messieurs Régis RICHARD et Éric MAQUET précisent que les paragraphes 3 et 5 sont gênants.

*Madame Chantal BOULET précise qu'elle a bien reçu les documents sur la Commission Administrative Paritaire et qu'elle souhaiterait voir les listes déposées pour le Comité Technique.
Accord de Madame le Maire.*

Madame le Maire rappelle à tous les conseillers municipaux leur participation aux différents Noëls.

Elle informe qu'un conseil municipal sera programmé en janvier pour le débat d'orientations Budgétaires, et qu'un autre conseil aura lieu en mars pour le budget primitif 2015. La commission des finances se réunira avant le vote du Débat d'orientations budgétaires.

Madame le Maire souhaite de joyeuses fêtes à tous les conseillers et leur donne rendez-vous le 09 janvier 2015 pour ses vœux.

La séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire,
P. DAUTREMER